



Contentieux associé dans selarl

Par **carolenem**, le **07/01/2010** à **09:35**

Bonjour,

Je suis kiné et gérant d'une selarl et d'une sarl, gérant majoritaire à 51 %. Mon associé à 49 % ne travaille presque plus, son chiffre d'affaires a diminué de moitié et en plus il ne pointe ni ne facture presque plus de patients.

Du coup je dois travailler encore plus pour arriver à payer nos employés. Quand j'essaie de lui parler, il fait le sourd et quitte la pièce.

C'est devenu très difficile, je pense même à partir. Mais j'ai investi pas mal d'argent et la société me doit de l'argent en salaires non perçus. Qu'ai -je comme recours contre cet associé ?

Merci pour votre réponse, cdt.